

Cher(e)s camarades

Suite aux décisions adoptées par la CEN lors de sa séance du 2 février, vous trouverez ci-joint le tableau des primo attributions de CTS aux sections.

Cette primo attribution est basée sur le nombre de CTS attribués pour 2016 **HORS** :

- enveloppe INTERPRO,
- enveloppe Fédé et enveloppes nationales (activité nationale, suivi écoles, CAPN),
- restitutions et consommations réelles communiquées par les section ou RH1A.

En effet, pour des raisons calendaires, il n'a pas été possible de tenir avant notre CEN de réunion(s) préparatoire(s) avec la Confédération et la Fédération. De fait le volume des droits interpro intuitu personae n'est pas encore déterminé.

Vous pouvez donc informer les camarades concerné(e)s de vos sections que les enveloppes intuitu personae seront présentées à la CEN d'avril prochain. Un courrier personnalisé (comme l'an passé) leur sera ensuite adressé.

De même, les congrès de la Fédé et de l'UGFF ayant lieu en mars, nous ne connaissons pas non plus les volumes qui seront attribués aux camarades DGFIP de ces deux structures.

Cependant, la CEN ayant souhaité qu'une première attribution soit donnée aux sections afin de leur permettre de préparer leurs travaux de début d'année, il a donc été décidé de dégager cette première attribution à hauteur de 70% des droits attribués 2016 (cf. ci-avant).

Dès que les volumes interpro, UGFF et Fédé seront connus, la nouvelle clé de répartition adoptée en fin d'année 2016 sera utilisée et une attribution affinée sera dès lors proposée à la CEN d'avril prochain.

Afin de lever toute ambiguïté, il est rappelé que les compléments de droits sollicités, y compris les 30%, seront attribués sur la base d'une demande expresse des sections, accompagnée du tableur prévu à cet effet (cf. Pièce jointe).

Une 1ère actualisation sera donc établie après validation par la CEN d'avril et un point d'étape sera fait au 30/06 afin que les demandes complémentaires puissent êtres servies après validation par la CEN de septembre.

S'agissant des droits utilisé par certains camarades pour :

- suivi des écoles
- activité CAPN
- activité nationale (CEN)

il est rappelé que ceux-ci seront systématiquement reversés aux sections de rattachement concernées sans demandes de celles-ci , puisque comme l'an passé, des enveloppes ad hoc ont été constituées et que des camarades du BN sont spécialement chargés du suivi de l'utilisation de ces droits.

En conclusion, les droits portés au tableau joint ne sont bien qu'une primo attribution qui sera affinée tout au long de l'année, en fonction des besoins complémentaires exprimés.

Le pôle Orga reste bien entendu à disposition en cas de besoin.

Bien fraternellement,

Pour le BN et son pôle Orga

Pascal Fusil

p.fusil@cgt.fr

06 78 64 99 14

cgtdgfiporga@gmail.com